



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES .....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2020 .....	1
4	GESTION ET SUIVIS RELIÉS AUX EAUX.....	2
4.1	Vue d'ensemble de la gestion des eaux au site.....	2
4.2	Suivis environnementaux reliés aux eaux .....	5
4.3	Résultats du suivi des rejets au système de la Ville (bilan – 12 mois).....	7
4.4	Alternatives proposées par le consultant - prétraitement des eaux de lixiviation (RIADM) .....	8
4.5	Fonctionnement – usine d'épuration de la Ville de Lachute (RIADM) .....	9
5	ACTION DE SUIVI .....	9
5.1	Possibilité d'une technologie éolienne pour aérer l'eau des bassins .....	9
6	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS ET DE TONNAGES.....	9
6.1	Waste Management .....	9
6.2	Englobe .....	10
6.3	EDL.....	11
7	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	11
7.1	Suivi des eaux prétraitées.....	11
7.2	Suivi des relevés des émissions surfaciques .....	12
8	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC.....	13
9	VARIA.....	13
9.1	Mise à jour sur l'avancement du projet de déménagement de la plateforme de compostage (RIADM) .....	13
9.2	Sacs de papier pour les feuilles.....	14
10	APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE .....	14
11	PROCHAINE RENCONTRE .....	14
11.1	Mise à jour du calendrier thématique annuel .....	14
11.2	Prochaine rencontre.....	15
12	LEVÉE DE LA RÉUNION .....	15

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre virtuelle du Comité de vigilance.

Il souligne que d'importants efforts ont été déployés pour tenir cette rencontre de façon hybride, soit à la fois en personne et en virtuel, afin de répondre aux attentes d'une partie des membres. Cela n'a finalement malheureusement pas été possible.

Il remercie les membres pour leur compréhension ainsi que M. Ouellet, président du Comité, pour sa collaboration dans le processus.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il indique que l'ajout d'un point en varia a déjà été demandé concernant des sacs en papier pour les feuilles.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

## 3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2020

Le compte rendu de la rencontre du 11 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des membres.

M. Craft demande si l'ensemble des comptes rendus ont bien été déposés sur le site Web de la RIADM. On indique que la vérification sera réalisée pour s'assurer que cela a été fait.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On m'a demandé si les rencontres de la RIADM sont publiques dans le contexte de la pandémie, et s'il y a des modifications au lieu ou à l'horaire de ces rencontres?</i>	Mme Daezli indique que la RIADM a tenté de tenir la rencontre de septembre en personne, mais cela ne sera finalement pas possible. La séance aura donc lieu à huis clos. Il est cependant possible de soumettre des questions par Facebook, par courriel, ou par envoi direct à la RIADM.

#### ACTION DE SUIVI :

- Vérifier que tous les comptes rendus validés ont été déposés sur le site de la RIADM (RIADM)

## 4 GESTION ET SUIVIS RELIÉS AUX EAUX

### 4.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA GESTION DES EAUX AU SITE

M. Desnoyers effectue une présentation sur la gestion des eaux au LET de Lachute.

Il explique que les eaux usées (lixiviats) sont générées en majorité par les opérations d'enfouissement (WM), mais également par les opérations de compostage (Englobe) et, en petite quantité, par la condensation des biogaz (EDL).

Plus précisément :

- Les eaux de précipitation qui s'infiltrent au fond des cellules d'enfouissement sont pompées en continu afin d'éviter une importante accumulation.
- Les opérations d'Englobe sont ceinturées par des bassins périphériques en surface, permettant de récupérer les eaux.
- Le réseau de captage des biogaz (EDL) est lui aussi directement relié au réseau de récupération des lixiviats.
- Les eaux en provenance des opérations sont ensuite acheminées aux bassins pour leur prétraitement, puis, vers l'usine d'épuration de la Ville (accès via la rue Charlebois), pour leur traitement final, avant d'être rejetées à la rivière du Nord.

Mme Caillaud précise que les eaux prétraitées rejetées au système de la Ville font l'objet d'analyses périodiques, tel que les membres peuvent le constater dans les rapports de suivi qui leur sont partagés. Les valeurs à respecter sont précisées dans une entente conclue entre la RIADM et la Ville ainsi que dans le REIMR (art. 53).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la proportion du lixiviat généré selon les partenaires?</i>	M. Desnoyers indique que pour donner un ordre de grandeur, WM génère environ 75 % des eaux, près de 25 % proviennent d'Englobe, et le reste provient de EDL.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Je suppose que les pluies affectent beaucoup plus les quantités d'eaux générées par Englobe que par WM?</i></p>	<p>Mme Daezli précise qu'entre WM et Englobe, le ratio est d'environ 75 % / 25 %.</p> <p>M. Lamarche valide cette estimation, tout en précisant que ces données sont celles de 2019, une année avec des inondations historiques. Il confirme également que les quantités de lixiviat générées par les opérations d'Englobe varient davantage en fonction des précipitations que celles de WM.</p> <p>M. Craft demande si cela répond à la question.</p>
<p><i>Oui, cela répond à ma question. C'est la première fois que j'entends parler des lixiviats générés par EDL. C'est intéressant d'avoir une rencontre thématique sur les eaux, ça fait ressortir ce genre de détail. Je n'ai pas besoin de chiffres plus précis, l'ordre de grandeur est suffisant.</i></p>	
<p><i>Qu'arrive-t-il si une pompe au fond d'une cellule brise?</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que toutes les stations de pompage sont connectées à une télémétrie, de sorte que le personnel technique est avisé via une alarme peu importe l'heure. Au besoin, la pompe est remplacée.</p>
<p><i>Risque-t-il d'y avoir un débordement si une pompe est brisée?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que le système en place assure une efficacité pour respecter les délais et ne pas avoir de débordement.</p>
<p><i>Pourquoi seulement un bassin est aéré?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond qu'il s'agit de la quantité requise pour pouvoir réaliser le traitement.</p> <p>Mme Daezli ajoute qu'une combinaison entre l'anaérobie et l'aérobie est nécessaire pour faire le traitement.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous avez mentionné travailler en anaérobie et en aérobie. Qu'est-ce que vous essayez de traiter dans ces bassins?</i></p>	<p>Mme Daezli explique que l'azote ammoniacal est le principal paramètre à traiter, ce qui explique le besoin d'être en conditions d'oxydation. D'autres paramètres sont à traiter, tels que les DBO et DCO.</p>
<p><i>Pour traiter l'azote ammoniacal, il faut d'abord traiter la DBO, qui exige beaucoup d'oxygénation. Est-ce que vous y parvenez avec de si petits bassins?</i></p>	<p>Mme Daezli explique que le principal défi relatif au traitement de l'azote ammoniacal est lié au fait que ce paramètre ne peut être traité si la température extérieure est en-deçà 14 degrés Celsius. Il ne s'agit donc pas de l'atteinte des conditions aérobiques.</p> <p>Elle précise que la recherche d'une solution à cet effet fait partie du mandat octroyé à une firme externe, qui évaluera notamment si les bassins devraient être chauffés.</p>
<p><i>Si je comprends bien, en été, vous traitez l'azote ammoniacal?</i></p>	<p>Mme Daezli confirme que c'est le cas, et ce, jusqu'au mois d'octobre environ. Lorsque le traitement n'est plus possible, l'eau est accumulée dans les bassins; ceux-ci doivent ensuite être vidés lorsque possible, tout en tenant compte de la capacité de la Ville à recevoir de telles quantités d'eau.</p> <p>Le mandat de la firme externe consiste à évaluer les options qui pourraient être implantées sur la propriété elle-même.</p>
<p><i>Quelles sont les concentrations en DBO et en azote ammoniacal dans le lixiviat brut?</i></p>	<p>M. Desnoyers indique que plusieurs des réponses aux questions formulées seront traitées plus tard pendant la rencontre, et qu'il pourra revenir avec des informations complémentaires au besoin.</p> <p>M. Craft résume que lorsque le rapport de la firme externe sera disponible, la RIADM pourra fournir au Comité l'explication de la problématique ainsi que le résultat des analyses, ce que Mme Daezli confirme (le sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour, au point 4.4).</p>

#### ACTION DE SUIVI :

- Fournir la concentration en DBO et en azote ammoniacal dans le lixiviat brut

## 4.2 SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIES AUX EAUX

Mme Caillaud résume la nature des suivis réalisés sur les eaux de surface et souterraines :

- Les eaux de surface et souterraines sont testées trois fois par année, tel qu'exigé par le REIMR (printemps, été, automne)
  - Certains paramètres sont testés lors des trois campagnes, d'autres une seule fois, conformément aux exigences du règlement
- Les résultats sont analysés par un laboratoire indépendant accrédité par le ministère
- Un rapport est transmis au MELCC le mois suivant
- Le ministère et WM interprètent les résultats en tenant compte des éléments suivants :
  - Normes précisées dans le REIMR
  - Valeurs en amont (avant que les eaux n'entrent sur la propriété)
  - Présence naturelle de certains paramètres dans le milieu
  - Historique et fluctuation au point de mesure

Puis, elle présente les résultats obtenus au cours des douze derniers mois :

- Eaux de surface (qui ruissellent sur le site mais ne sont jamais en contact avec les déchets)
  - Testées à cinq points sur la propriété, soit :
    - 1 point en amont
    - 5 points en aval
  - Aucun dépassement aux normes au cours des trois dernières campagnes
- Eaux souterraines
  - Testées à 10 points sur la propriété, soit :
    - 4 en amont
    - 6 en aval
  - Résultats supérieurs à la norme constatés dans certains cas pour le manganèse et le fer, en raison de leur présence naturelle dans le milieu (au niveau de points d'échantillonnage en amont)
  - Aucun autre dépassement à la norme au cours des trois dernières campagnes
  - S'écoulent à une vitesse de 25 mètres par année, du nord vers le sud<sup>1</sup> (tel qu'évalué par la RIADM, dans le cadre de ses études environnementales, dans les années 90)

---

<sup>1</sup> Source : études environnementales (section hydrogéologique) réalisées par la RIADM au cours des années 1990.



- Lixiviat brut
  - Le ministère exige une mesure par année du lixiviat brut, à titre indicatif (aucune norme à respecter, le lixiviat n'ayant à ce moment pas encore été prétraité).
  - En pratique, WM effectue des analyses hebdomadaires afin d'ajuster le prétraitement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>La vitesse d'écoulement des eaux souterraines est de 25 mètres par année.</i></p> <p><i>Cela signifie qu'une goutte d'eau prendra quelques années à traverser le site?</i></p>	<p>Mme Caillaud confirme. Si cette vitesse n'était pas si lente, le nombre de campagnes d'échantillonnage exigées par le ministère par année serait plus élevé.</p>
<p><i>Vingt-cinq mètres par an, ça me semble rapide. Est-ce dans l'argile?</i></p> <p><i>Sinon, dans l'argile, quelle est cette vitesse?</i></p>	<p>Mme Caillaud précise que l'eau circule à une vitesse de 25 mètres par an dans la nappe souterraine. Dans le bloc d'argile, cette vitesse est beaucoup moins élevée.</p>
<p><i>Si j'ai bien compris, les eaux s'écoulent à une vitesse normale et sont acheminées à une zone perméable permettant de les pomper et de les traiter?</i></p>	<p>Mme Daezli précise la distinction entre les eaux de lixiviation et les eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les eaux de lixiviation correspondent aux eaux de précipitation ayant été en contact avec les déchets et devant être traitées</li> <li>• Les eaux souterraines sont localisées sous le site et l'argile imperméable, et s'écoulent à 25 m par année. L'objectif est qu'elles ne soient pas affectées par les activités au site.</li> </ul> <p>M. Lamarche précise que la conductivité hydraulique de l'argile est de <math>1 \times 10^{-6}</math> cm / seconde, ce qui correspond à 31,5 centimètres par année.</p> <p>Mme Caillaud rappelle qu'un schéma a été présenté à la réunion précédente pour illustrer la localisation de la nappe souterraine.</p>

<p><i>Est-ce que dans le passé vous avez obtenu des résultats ayant nécessité des interventions?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que cela n'est pas arrivé depuis que WM opère le site.</p> <p>Mme Daezli ajoute que la localisation a précisément été choisie parce qu'on y trouve les bonnes conditions pour éviter d'avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines (présence d'une épaisse couche d'argile).</p>
--	--

### 4.3 RESULTATS DU SUIVI DES REJETS AU SYSTEME DE LA VILLE (BILAN – 12 MOIS)

Mme Caillaud présente les faits saillants des résultats obtenus au cours des 12 derniers mois :

- Des dépassements aux normes ont pu être constatés en lien avec les matières en suspension (MES), les DCO et l'azote ammoniacal, tel que discuté précédemment au Comité
- À l'été 2020, les volumes dans les bassins ont dû être réduits afin de réaliser des travaux de maintenance

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Comment circulent les eaux prétraitées entre le site et l'usine d'épuration de la Ville? Est-ce via une conduite ou les fossés?</i></p>	<p>Mme Caillaud indique que les eaux circulent via une conduite dédiée.</p>
<p><i>Les résultats liés à l'azote ammoniacal sont très variables : les résultats sont de 0 kg/j en juin et de 3,17 kg/j en juillet, alors qu'auparavant c'était extrêmement haut.</i></p> <p><i>Où en êtes-vous? Comment est-ce possible? J'aimerais aussi entendre la réponse de la RIADM.</i></p>	<p>Mme Caillaud répond que la réponse sera fournie plus tard pendant la rencontre.</p> <p>Mme Daezli rappelle que des dépassements ont été notés, en lien avec la problématique expliquée précédemment (température des bassins).</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les deux années précédentes, c'était toujours la même chose?</i>	Mme Daezli répond que oui. M. Craft demande s'il serait possible de revenir avec les résultats des années précédentes (résultats des suivis – eaux prétraitées). Mme Caillaud indique que oui.
<i>Est-ce que l'usine de traitement de Lachute est suffisamment performante pour répondre au besoin?</i>	Mme Daezli répond que l'usine de la ville de Lachute est conçue pour un usage municipal, et n'a donc pas un traitement optimal pour l'azote ammoniacal.
<i>Les étangs aérés ne sont pas conçus pour traiter l'azote ammoniacal.  Des normes ont été ajoutées récemment, et les nouvelles usines doivent déjà les atteindre, mais les usines existantes ont jusqu'à 2040 pour s'y conformer.</i>	Mme Daezli réitère que le Comité sera informé des scénarios envisagés. Elle précise que certaines contraintes sont à considérer sur le site, telles que la présence d'un lot boisé au nord, qui comprend des milieux humides, ainsi que de terres agricoles en culture au sud.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Présenter l'historique des résultats obtenus pour le suivi des eaux prétraitées au cours des deux dernières années (WM)

#### **4.4 ALTERNATIVES PROPOSEES PAR LE CONSULTANT - PRETRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION (RIADM)**

Il est convenu de traiter ce point à la prochaine rencontre, puisque la firme externe n'a pas encore remis son rapport.

#### 4.5 FONCTIONNEMENT – USINE D'ÉPURATION DE LA VILLE DE LACHUTE (RIADM)

En réponse à une question des membres, Mme Andrea Daezli, directrice générale de la RIADM, présente le fonctionnement de l'usine d'épuration de la Ville de Lachute, où sont acheminées les eaux en provenance du site.

Elle précise que l'usine a été mise en opération en octobre 1999 et qu'elle est de type « étangs aérés », de sorte que l'azote ammoniacal ne peut y être traité. Le détail est disponible dans la présentation.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où se situe le point de rejet vers la rivière du Nord?</i>	Mme Daezli indique qu'elle reviendra avec la réponse.

#### ACTION DE SUIVI :

- Préciser le point de rejet des eaux traitées dans la rivière du Nord par la Ville de Lachute (RIADM)

## 5 ACTION DE SUIVI

### 5.1 POSSIBILITE D'UNE TECHNOLOGIE EOLIENNE POUR AERER L'EAU DES BASSINS

En réponse à une question d'un membre, M. Desnoyers précise que la technique utilisée pour l'aération des bassins, qui fonctionne à l'électricité, démontre son efficacité tout en étant écologique. WM n'envisage pas de la remplacer pour une technologie éolienne au LET de Lachute.

## 6 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS ET DE TONNAGES

### 6.1 WASTE MANAGEMENT

M. Desnoyers présente le bilan du tonnage reçu au site au cours du dernier trimestre dans le cadre des opérations d'enfouissement.

Il souligne une tendance à la baisse pour 2020, attribuable aux fluctuations de l'économie.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si vous recevez moins que la limite annuelle autorisée, pouvez-vous vous rattraper l'année suivante?</i>	M. Desnoyers indique que non.

## 6.2 ENGLOBE

Mme Audrey David, adjointe technique – Sols et matériaux environnement chez Englobe, présente le suivi des opérations et projets au niveau du site d'Englobe.

En voici les faits saillants :

- Aucuns travaux majeurs n'ont été réalisés depuis le 11 mars 2020
- La demande de certificat d'autorisation (CA) pour la construction et l'exploitation d'un centre de traitement de sols continue de suivre son cours (échanges en cours avec le ministère)
- Concernant la fuite de lixiviat vers l'extérieur du terrain, qui avait été relevée le 23 avril, le ministère a pris connaissance des actions prises par Englobe et WM et a réalisé une évaluation sur place. Il a été jugé qu'il n'y avait pas matière à ouvrir de dossier.
- Concernant le projet de valorisation de SSO (*Source Separated Organics*) :
  - ◆ Le projet pilote mené jusqu'à maintenant, qui portait sur un volume de 2000 m<sup>3</sup> de SSO, a été complété le 28 août 2020
  - ◆ En raison du délai d'obtention du CA pour l'intégralité du projet, Englobe a demandé l'autorisation de déplacer la pile de SSO ailleurs sur le terrain. L'autorisation a été obtenue du ministère le 3 septembre 2020. Englobe n'anticipe pas de nuisances particulières pour le voisinage en lien avec cette opération.

M. Lamarche ajoute que l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE), en prévue en janvier 2021, fera en sorte que l'utilisation des SSO à des fins de recouvrement ne sera plus assujettie à une demande de certificat d'autorisation (l'opération sera toutefois encore encadrée par l'art. 42 du REIMR).

Ainsi, à compter de 2021, les SSO devraient être écoulés au rythme de 2000 m<sup>3</sup> par mois.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle quantité de SSO devra être déplacée?</i>	M. Lamarche indique qu'une quantité de 60 000 m <sup>3</sup> devra être déplacée.
<i>Combien de temps durera cette opération?</i>	M. Lamarche indique qu'elle durera six semaines.
<i>Après un calcul rapide, si vous utilisez 2000 m<sup>3</sup> par mois de SSO, vous en avez pour un peu plus de deux ans à valoriser la pile entière.</i>	M. Lamarche confirme. Il explique que vers 2022, les travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement à cet endroit débuteront. Par ailleurs, le compost a une durée effective d'un an. Ainsi, la pile devait être déplacée plus tôt que tard. Une fois les matières déplacées, elles seront recouvertes d'une toile.

### 6.3 EDL

M. Thériault présente le suivi des opérations et projets au niveau d'EDL :

- Raccordement de la conduite principale de biogaz vers le nord, afin d'augmenter la force d'aspiration de ce côté : le tout est maintenant en fonction et devrait contribuer à diminuer les odeurs perçues
- Installation d'un « raccourci » pour l'entretien du système de captation des biogaz, permettant d'éviter de mettre en arrêt certains puits pendant ces opérations
- Remplacement de pompes électriques vers des pompes pneumatiques, beaucoup plus performantes

## 7 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### 7.1 SUIVI DES EAUX PRETRAITEES

Mme Caillaud présente le résultat du suivi des eaux prétraitées pour la période de mai à juillet 2020.

Elle explique qu'un arrêt du pompage a dû être réalisé entre le 18 mai et le 20 juillet, en raison de travaux de maintenance (qui se sont légèrement étirés par rapport au délai estimé).

Cela explique que les charges des différents paramètres soient si peu élevées en juin et en juillet.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si vous n'avez pas pu rejeter d'eaux, quel est l'état actuel de vos bassins?</i>	Mme Caillaud explique que WM a travaillé à vider les bassins les mois précédents, en prévision des travaux à venir. De plus, l'été extrêmement sec a été aidant.  M. Desnoyers confirme que le niveau des bassins n'est pas préoccupant.

## 7.2 SUIVI DES RELEVÉS DES ÉMISSIONS SURFACIQUES

M. Desnoyers présente le relevé des émissions en surface réalisé le 2 juin 2020.

Lors de ce relevé, 25 dépassements ont été identifiés, soit 1,5 % des données prises. Il rappelle que WM cible prioritairement les secteurs récurrents ainsi que les dépassements plus importants, qui sont mis en évidence afin de faciliter l'interprétation.

Il donne les précisions suivantes :

- Plusieurs points sont localisés le long d'un chemin construit, ce qui crée une pression. Au moment de la rencontre, ces points étaient tous recouverts de nouveaux déchets, dans des secteurs qui seront appelés à recevoir de nouvelles tranchées horizontales.
- Un recouvrement d'argile a été ajouté sur de la pierre nette à découvert.
- Des travaux d'argile pourraient être planifiés du côté sud.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je rappelle que j'ai demandé à mon technicien d'effectuer des signalements s'il constate des odeurs à St-Hermas. Je n'ai reçu aucun signalement.</i>	

## 8 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

M. Desnoyers indique qu'aucun signalement n'a été reçu pendant la période de mai à juillet. Un avis d'odeurs a cependant été transmis pour la période du 2 au 12 juin 2020.

Par ailleurs, aucune visite du ministère n'a eu lieu de mai à juillet. Il souligne toutefois que le ministère a visité le site le 2 septembre dernier (sans formuler de commentaire ou de recommandation); cette visite sera consignée dans l'un des rapports qui seront traités lors du prochain comité de vigilance.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Nous vous remercions pour les mesures de contrôle des odeurs.</i>	

## 9 VARIA

### 9.1 MISE A JOUR SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE DEMENAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (RIADM)

Mme Daezli présente l'avancement de ce projet :

- Dépôt de la demande de certificat d'autorisation au début du mois de février 2020
- Réception de questions de la part du ministère en juin 2020
- Réponses aux questions du ministère transmises le 25 août 2020

Elle précise que les questions du ministère portaient principalement sur les odeurs et l'impact visuel du projet. Plusieurs études supplémentaires ont d'ailleurs dû être réalisées afin de répondre à ces questions, et celles-ci pourront être partagées au Comité lorsque le projet sera plus avancé.

M. Craft rappelle que l'une des membres avait demandé de l'information sur les scénarios ayant été envisagés pour le projet. Il demande si cette information pourrait être partagée au Comité.

Mme Daezli précise avoir fourni ces explications à cette membre lors d'une rencontre de la RIADM, et ce, en juillet 2019. M. Craft indique qu'un suivi sera réalisé auprès de la membre afin de s'assurer qu'elle a obtenu réponse à ses questions.



#### **ACTIONS DE SUIVI :**

- Valider que les questions formulées par une membre sur les scénarios envisagés pour la nouvelle plateforme de compostage ont été répondues
- Partager l'ensemble des études réalisées dans le cadre des échanges avec le ministère sur le projet de déménagement de la plateforme de compostage lorsque le projet sera plus avancé (RIADM)

## **9.2 SACS DE PAPIER POUR LES FEUILLES**

Mme Daezli explique que la nouvelle plateforme de compostage, telle que présentée dans la demande de certificat d'autorisation, ne permettra pas d'utiliser de sacs en plastique.

Ainsi, pour les municipalités membres de la RIADM, les sacs de plastique ne seront plus acceptés pour la disposition des feuilles d'automne – la RIADM fournira d'ailleurs des sacs en papier compostables pour les remplacer.

Afin d'informer le public de ce changement aux pratiques, un avis a été publié dans le journal et sur le site de la RIADM. Une conférence sera également présentée le 13 septembre.

## **10 APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE**

M. Craft souligne qu'afin de vérifier l'appréciation de la rencontre, un sondage de satisfaction sera acheminé aux membres par courriel.

## **11 PROCHAINE RENCONTRE**

### **11.1 MISE A JOUR DU CALENDRIER THEMATIQUE ANNUEL**

M. Craft affiche à l'écran le calendrier thématique pour 2020, convenu en début d'année avec les membres.

Il rappelle que certains sujets ont dû être décalés sachant que la rencontre de juin a finalement porté sur une visite virtuelle des installations.

Afin de maintenir une durée raisonnable pour les rencontres, il est suggéré de reporter le bilan de l'année à la première rencontre de 2021.

Un nouveau calendrier thématique pourra alors être validé par les membres.

## 11.2 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 9 décembre 2020, tel que convenu en début d'année. Son format est à confirmer en fonction des consignes sanitaires en vigueur à ce moment.

## 12 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21 h 00.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Merci c'était super!</i>	

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion